



TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT

Par **ZABETI**, le **01/04/2015** à **20:13**

Bonjour,

Un pavillon mitoyen d'une résidence, peut-il exiger que le mur des boxes qui sert de séparation, soit crépi aux frais de la résidence; sachant que ce mur appartient à la résidence et a été construit bien avant le pavillon?Merci.

Par **domat**, le **01/04/2015** à **20:23**

bjr,

on peut toujours demander ou exiger, la suite est plus aléatoire.

en application du droit de propriété, vous ne pouvez pas contraindre un voisin à crépir son mur privatif sauf à prouver et convaincre un tribunal que l'absence de crépi crée un trouble anormal de voisinage.

donc je pense que la copropriété doit attendre que le voisin agisse.

cdt